

## **Communiqué de presse**

### **La CDAS s'oppose fermement aux mesures d'économie de la Confédération dans le domaine de l'asile**

Berne, le 28 mars 2025 – Lors de sa séance d'aujourd'hui à Berne, le Comité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a discuté d'un large éventail de dossiers actuels dans le domaine social. Les principaux points abordés ont été le programme d'allègement budgétaire de la Confédération, en particulier les coupes prévues dans le domaine de l'asile, le message du Conseil fédéral sur l'introduction d'une procédure d'assainissement des dettes par voie de faillite pour les particuliers, le retard dans la mise en service du nouveau numéro court pour l'aide aux victimes ainsi que les recommandations sur la réduction des risques dans le cadre de la politique en matière d'addictions.

#### **La CDAS rejette les réductions du forfait global dans le cadre du programme d'allègement**

Le Comité de la CDAS s'est entretenu aujourd'hui avec Nora Bertschi, co-secrétaire générale du DFJP, sur les mesures d'économie de la Confédération dans le domaine de l'asile et lui a fait part de son opposition catégorique. Les cantons ont besoin d'un financement fiable et prévisible pour pouvoir assumer leurs tâches en matière d'hébergement et d'intégration des requérants d'asile. La CDAS tient à souligner une fois de plus que la réduction unilatérale des moyens financiers par la Confédération se traduira par un transfert des coûts vers les cantons et pourrait, à moyen terme, saper le travail d'intégration qui y est réalisé. La CDAS signalera clairement les risques liés à cette réduction lors des débats parlementaires sur le programme d'allègement budgétaire.

#### **La CDAS soutient la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite sous sa forme adaptée**

En janvier 2025, le Conseil fédéral a adopté son message concernant la modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Cette modification vise principalement à introduire une procédure de faillite pour les personnes physiques permettant aux personnes fortement endettées de prendre un nouveau départ. Ce nouvel instrument doit offrir une seconde chance aux particuliers surendettés et contribuer à leur réinsertion sociale et économique durable. La CDAS soutient le principe de ce projet et y voit un instrument efficace de lutte contre le surendettement et la pauvreté. Le Comité se félicite que les principales préoccupations exprimées lors de la consultation aient été intégrées au projet. Il salue en particulier les mécanismes de protection proposés pour éviter les abus, de même que les nouveaux éléments introduits, comme la prise en compte des successions et des gains de loterie dans la masse en faillite après la fin de la procédure. La CDAS fera valoir activement sa position dans le cadre des débats parlementaires à venir.

#### **Retard dans l'introduction du numéro de téléphone centralisé pour l'aide aux victimes**

Le Comité a discuté de l'avancement des travaux concernant le nouveau numéro court destiné aux personnes victimes de violence en présence du directeur de l'OFCOM, Bernard Maissen, et du codirecteur du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Gian Beeli. Contrairement à ce qui avait été planifié, la mise en service prévue pour novembre 2025 doit être reportée de six mois, soit au 1<sup>er</sup> mai 2026. Ce retard s'explique d'une part par des contraintes juridiques (la nécessité d'adapter l'ordonnance correspondante) et d'autre part par la grande complexité de mise en œuvre sur le plan technique, notamment pour la distribution géographique des appels. Comme aucun nouveau numéro court n'a été introduit depuis plus de 20 ans et avec la forte évolution du secteur des télécommunications durant cette période, l'expérience nécessaire faisait défaut.

La Confédération et les cantons œuvrent ensemble à la mise en place d'un numéro d'appel centralisé pour l'aide aux victimes, qui offrira un soutien professionnel 24 heures sur 24 aux personnes

concernées. La CDAS souligne que l'accès aux services d'aide aux victimes, aux refuges, à la police et aux autres organes d'intervention de crise reste assuré par les canaux existants pendant la période de transition jusqu'en mai 2026. La Confédération et les cantons étudient des mesures pour cette période transitoire afin d'améliorer l'accès des victimes de violence à un soutien.

### **Recommandations sur la réduction des risques dans politique en matière d'addictions**

Le Comité de la CDAS a approuvé aujourd'hui les recommandations visant à renforcer la réduction des risques dans le domaine de la politique en matière d'addictions et propose à l'Assemblée plénière de les adopter. Ces recommandations ont été élaborées par la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) et portent sur les défis actuels tels que la consommation croissante de crack et le risque de propagation des opioïdes de synthèse. L'objectif est de renforcer la coopération intercantonale, d'améliorer la planification de l'offre et d'assurer un accès équitable aux mesures de réduction des risques dans toutes les régions de Suisse. Le Comité de la CDAS a examiné ces recommandations en deuxième lecture et les a transmises à l'Assemblée plénière avec quelques modifications mineures. Notamment, afin de prendre en compte les préoccupations des petits cantons, les possibilités de développer des solutions et des accords à l'échelle régionale ont été incluses explicitement.

Pour plus d'informations :

Mathias Reynard, Conseiller d'État, président de la CDAS  
Tél. 027 606 22 00 / mob. 079 123 45 67  
E-mail : mathias.reynard@vs.ch

Gaby Szöllösy, secrétaire générale de la CDAS  
Tél. 031 320 29 95 / mob. 076 336 47 98  
E-mail : gaby.szoelloesy@sodk.ch